

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 19  
Votants 24  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251218-DCM\_2025\_12\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 12 03

**OBJET** : COMITE DES FETES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la demande, le 20 novembre 2025, du Comité des Fêtes de Saint-Romain-le-Puy, représenté par son Président, Monsieur Sébastien EPINAT, sollicitant une demande de subvention exceptionnelle pour palier en partie aux frais engendrés par l'organisation d'une journée à Paris pour les élus du Conseil Municipal Jeunes,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt communal,

Madame Yvette VERNIERE, Conseillère Municipale Déléguée et membre du Comité des Fêtes, n'a pas pris part au vote concernant l'attribution de cette subvention.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (Madame Yvette VERNIERE n'a pas pris part au vote) :

- d'attribuer au Comité des Fêtes de Saint Romain le Puy une subvention exceptionnelle d'un montant de 328 euros (trois cent vingt huit euros), destinée à participer aux frais liés à l'organisation d'une journée à Paris pour les élus du CMJ,
- dire que les crédits correspondants, seront inscrits au budget 2025, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,
- autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention exceptionnelle.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 22 décembre 2025  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance  
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 23-12-2025  
Publié ou Notifié  
le : 23-12-2025

